

**CAS TYPE**

Dans le cadre du plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage, une étude d'évaluation des pertes indirectes de production en cas de prédation, financée par le ministère de la transition écologique a été confiée à l'Idèle. Cette fiche présente les résultats obtenus pour 1 des 4 cas-types ovin viande étudié.

**Caractéristiques de l'exploitation**

**LE TROUPEAU**

- 400 brebis race Tarasconnaises
- 334 agneaux produits et vendus à environ 120 jours, à un poids carcasse de 17,5 kg :
- 80 agnelles élevées/an pour le renouvellement
- 1<sup>ère</sup> mise bas des agnelles : à 18 mois

**LA REPRODUCTION**

- 2 périodes de mise bas : agnelage principal au printemps
- 82 % : taux de mise bas des femelles mises à la repro
- 116 % : taux de prolificité des femelles mises à la repro
- 12 % : taux de mortalité des agneaux

**L'ALIMENTATION**

- Brebis : 294 kg de foin + 38,5 kg concentrés
- Agneaux : 34 kg de foin + 72 kg concentrés + 30kg de paille
- Une conduite mixte au pâturage (alternance parcs et garde) et garde en estive



**Élevages ovins viande spécialisés**  
en région Sud-Ouest (zone de montagne)

# Évaluation des pertes indirectes de production dues à la prédation

## CAS D'UN ÉLEVAGE MONTAGNARD TRANSHUMANT DES PYRÉNÉES



**Le contexte de prédation**



**Prédateur**

Ours



**Historique de prédation**

Ancien, depuis la réintroduction dans les années 2000



**Exposition à la prédation**

Dès que les brebis exploitent les zones intermédiaires : parcours situés entre le siège de l'exploitation et le lieu de l'estive, à partir du mois de mai et pendant toute la durée d'estive.

**LES 4 SCÉNARIOS ÉTUDIÉS**

Ce cas type présente un élevage ovin viande spécialisé des Pyrénées, en zone de montagne, pâturant des surfaces pastorales, type parcours dès le printemps, période de sortie d'hibernation de l'ours.

Les coûts des pertes indirectes attribuables à la prédation ont été évalués sur 4 indicateurs de fonctionnement du troupeau :

- 1) Le taux de mise-bas
- 2) Le taux de mortalité des agneaux
- 3) Le taux de réforme
- 4) Le taux de renouvellement

## SCÉNARIO N°1 : UN NOMBRE ÉLEVÉ DE BREBIS VIDES

Dans ce scénario n°1, de **1 à 5 attaques réussies de prédateur** sur le lot principal en lutte de printemps sur prairie et donnant lieu à **5 victimes**, ont été retenues. A ce stade physiologique, les brebis sont à la reproduction avec les béliers. En fonction de leur cycle de reproduction, soit elles ont déjà été saillies et sont dans une phase d'implantation embryonnaire, soit elles sont en attente d'être saillies. Dans tous les cas, il s'agit de phases sensibles au stress.

Comme observé dans les enquêtes de terrain, l'éleveur constate une manifestation de stress des brebis, généré par les attaques, avec des effets induits sur les performances de reproduction. Quelques mois plus tard, à l'agnelage, **un nombre anormalement élevé de brebis vides est recensé.**

### LES IMPACTS TECHNIQUES DE LA PRÉDATION

Hors prédation, le nombre de mises-bas d'automne est de 252 (données du cas type témoin). On considère que les dégradations des performances techniques induites par l'effet du stress au moment d'une ou de plusieurs attaques du lot concerné génèrent **une baisse maximale de 30 % du taux de mise bas**. Des niveaux de dégradation intermédiaires de 15 % et 7,5 % ont également été retenus.

Les pertes en agneaux constatées à l'agnelage d'automne sont présentées dans le tableau 1.

RÉSULTATS TECHNIQUES	CAS TÉMOIN 0 cas de prédation	SITUATIONS SIMULÉES : DÉGRADATION DU TAUX DE MISES BAS		
		- 7,5 %	- 15 %	- 30 %
Nombre de mises bas	252	233	214	176
Agneaux produits	251	231	212	174
Agneaux produits en moins	0	- 20	- 39	- 77

**Tableau 1 : Impact de la prédation sur le taux de mises bas et le nombre d'agneaux produits**

#### Décryptage

Suite aux prédatons subies à la lutte au printemps, les dégradations de 30, 15 et 7,5 % du taux de mise-bas entraînent respectivement une perte de 77, 39 et 20 agneaux à l'agnelage d'automne.

Une dégradation du taux de mises bas à l'automne pouvant atteindre **30%**

### LES IMPACTS ÉCONOMIQUES DE LA PRÉDATION

Pour estimer l'impact économique de la prédation, les hypothèses de travail et de calcul retenues ont été les suivantes :

#### ► Alimentation des brebis

L'agnelage d'automne a lieu à la descente d'alpage sur des repousses de prairie. Les brebis ne reçoivent aucun concentré.

On considère donc que la variation d'alimentation est nulle.

#### ► Alimentation des agneaux

Les agneaux consomment chacun durant toute leur durée d'engraissement : 2,4 kg d'aliment démarrage à 420 € / t et 70 kg d'aliment complet à 500 € / t (prix année 2022).

#### ► Prix de vente des agneaux

Les agneaux sont vendus à un poids carcasse de 17,5 €/kg à un prix de 7,5 €/kg.

#### ► Prise en compte des indemnités pertes directes

On considère que les 5 brebis prédatées sont remplacées par l'achat de 5 brebis d'une valeur équivalente aux montants des indemnités des pertes directes.

Les résultats des simulations sont présentés dans le tableau 2.

ÉLÉMENTS DE BUDGET PARTIEL	DÉGRADATION DU TAUX DE MISES BAS		
	- 7,5 %	- 15 %	- 30 %
Produit en +/Charges en - (*)	720 €	1 404 €	3 326 €
Produit en -/Charges en + (**)	-2 625 €	-5 119 €	-10 106 €
Bilan des pertes indirectes	-1 905 €	-3 715 €	-6 780 €
Bilan des pertes indirectes, ramenées à l'animal	-5 €/brebis	-9 €/brebis	-17 €/brebis

(\*) correspond à l'économie d'alimentation des agneaux produits en moins

(\*\*) correspond à la perte de vente des agneaux produits en moins

**Tableau 2 : Pertes indirectes estimées, en fonction du degré de dégradation du taux de mises bas. Données de budget partiel.**

#### Décryptage

L'impact majeur vient de la perte d'agneaux comme produit de l'élevage (voir Tableau 2).

Pour information, les montants actuels des indemnités des pertes indirectes varient de 300 à 1 500 € pour ce type d'élevage, selon le nombre de constats d'attaques (ici de 1 à 5).

Pertes indirectes ramenées à l'animal allant jusqu'à

**-17 €**

## SCÉNARIO N°2 : UNE SURMORTALITÉ DES AGNEAUX

Dans ce scénario n°2, **1 à 5 attaques réussies de prédateur** ont lieu sur le lot principal pendant la période de gestation qui s'effectue en alpage. La prédation génère 5 victimes parmi le lot de brebis gestantes, notamment au cours du premier mois de gestation, lors de la phase d'implantation embryonnaire, étape sensible au stress. Lors des mises bas d'automne à la descente d'alpage, on observe **une surmortalité des agneaux**. Comme observé dans les enquêtes de terrain, cette surmortalité peut avoir plusieurs causes : agneaux mal placés, mort-nés, altération du comportement maternel et problèmes d'adoption. De plus, dans cette situation, les éleveurs témoignent d'un nombre important d'agneaux nés chétifs, plus difficiles à élever et donc à engraisser. **La durée d'engraissement du lot concerné est allongée de 12 jours, soit une augmentation de 10%.**

### LES IMPACTS TECHNIQUES DE LA PRÉDATION

La mortalité initiale des agneaux, nés à l'automne est de 12 %. Les dégradations dues à la prédation et/ou au stress induit par les attaques sont au maximum de **18 %** sur le taux de mortalité des agneaux. **Des dégradations intermédiaires de 9 % et 5 %** peuvent être constatées. L'ensemble de ces perturbations induisent des dégradations échelonnées. Les pertes en agneaux constatées sont présentées dans le tableau 3.

RÉSULTATS TECHNIQUES	CAS TÉMOIN 0 cas de prédation	SITUATIONS SIMULÉES : DÉGRADATION DU TAUX DE MORTALITÉ DES AGNEAUX		
		+ 5 %	+ 9 %	+ 18 %
Mortalité des agneaux	12 %	17 %	21 %	30 %
Agneaux morts	34	48	60	85
Agneaux produits en moins	0	- 14	- 26	- 51

**Tableau 3 : Impact de la prédation sur le taux de mortalité des agneaux et le nombre d'agneaux produits en moins**

#### Décryptage

Suite aux prédatons subies pendant la période de gestation, les dégradations de 5, 9 et 18 % du taux de mortalité des agneaux entraînent respectivement une perte de 14, 26 et 51 agneaux.

Une dégradation du taux de mortalité des agneaux pouvant atteindre **30%**

### LES IMPACTS ÉCONOMIQUES DE LA PRÉDATION

Pour estimer l'impact économique de la prédation, les hypothèses de travail et de calcul retenues ont été les suivantes (prix année 2022) :

#### ► Alimentation des brebis

L'agnelage d'automne a lieu à la descente d'estive, sur des repousses de prairie. A cette période, en plus du pâturage, les brebis ne sont pas complémentées en concentrés. On considère donc que la variation d'alimentation pour les brebis est nulle.

#### ► Alimentation des agneaux

Les agneaux consomment chacun durant toute la période d'engraissement : 2,4 kg d'aliment démarrage à un prix de 420 €/t et 70 kg d'aliment complet du commerce, à un prix de 500 €/t.

#### ► Prix de vente des agneaux

Les agneaux sont vendus à un poids carcasse de 17,5 kg à 7,5€/kg.

#### ► Prise en compte des pertes directes

On considère que les 5 brebis prédatées sont remplacées par l'achat de 5 brebis d'une valeur équivalente aux montants des indemnisations des pertes directes.

Les résultats des simulations sont présentés dans le tableau 4.

ÉLÉMENTS DE BUDGET PARTIEL	DÉGRADATION DU TAUX DE MORTALITÉ DES AGNEAUX		
	+ 5 %	+ 9 %	+ 18 %
Produit en +/Charges en - (*)	504 €	936 €	1 836 €
Produit en -/Charges en + (**)	-2 894 €	-4 421 €	-7 522 €
Bilan des pertes indirectes	-2 390 €	-3 485 €	-5 686 €
Bilan des pertes indirectes, ramenées à l'animal	-6 €/brebis	-9 €/brebis	-14 €/brebis

(\*) correspond à l'économie d'alimentation des agneaux produits en moins  
 (\*\*) correspond à la perte de vente des agneaux produits en moins

**Tableau 4 : Pertes indirectes estimées, en fonction du degré de dégradation du taux de mortalité des agneaux. Données de budget partiel.**

#### Décryptage

L'impact majeur vient de la perte d'agneaux comme produit de l'élevage (voir Tableau 4).

Pour information, les montants actuels des indemnisations des pertes indirectes vont de 300 à 1 500 € pour ce type d'élevage, selon le nombre de constats d'attaques (ici de 1 à 5).

Pertes indirectes ramenées à l'animal allant jusqu'à

**-14 €**

## SCÉNARIO N°3.1 : MOINS DE RÉFORMES

Dans ce scénario, le troupeau est exposé à une forte pression de prédation toute l'année. **Une cinquantaine de brebis**, soit une part importante du troupeau : **13%, sont prédatées**. Ces animaux sont considérés comme improductifs (pas d'agneaux produits) et devront être remplacés. On considère que cette forte pression de prédation induit parmi les brebis prédatées, **20% de disparues**. Ceci ramène donc à **40 brebis constatées prédatées et 10 disparues**.

### LES IMPACTS TECHNIQUES DE LA PRÉDATION

Une perte en effectif si importante dans un troupeau entraîne des répercussions de manière *quasi* systématique qui s'étalent sur plusieurs années. Afin d'en comprendre et d'en évaluer les conséquences, le raisonnement est mené sur 2 années consécutives.

#### ► Année 1

L'éleveur choisit de **moins réformer** afin de remplacer les animaux prédatés. De plus, les 50 brebis tuées n'agnelleront pas. Dans ce système, 50 brebis qui mettent bas produisent 53 agneaux.

#### ► Année 2

La conservation d'un certain nombre de réformes dans le troupeau contribue à un vieillissement progressif et subi du troupeau. Afin d'illustrer ce phénomène de vieillissement du troupeau, il est appliqué, en année 2 :

- une surmortalité globale du troupeau de + 5 % (conséquence du vieillissement du troupeau) ;
- une surmortalité des agneaux de + 5 % (plus de problèmes à l'agnelage) ;
- un taux de réforme surélevé de + 5 % (conséquence du vieillissement du troupeau).



### LES IMPACTS ÉCONOMIQUES DE LA PRÉDATION

Pour estimer l'impact économique de la prédation, les hypothèses de travail et de calcul retenues ont été les suivantes (*prix année 2022*) :

#### ► Année 1 : conservation des réformes

Les réformes sont vendues 25 €/tête et les coûts d'élevage des agnelles sont basés sur leur coût alimentaire.

#### ► Année 2 : vieillissement du troupeau

Il est à noter un effet cumulatif des pertes subies la première année ; celles-ci ont des répercussions sur la 2<sup>ème</sup> année.

À la suite de la forte pression de prédation subie en année 1, les pertes majeures en année 2 proviennent du vieillissement du troupeau qui induit une surmortalité des animaux et la nécessité de réformer de manière plus conséquente pour rajeunir le troupeau.

La reconstitution du troupeau nécessite donc d'élever plus de jeunes animaux, ce qui induit des frais d'élevage mais également la perte de produits puisque plus d'agnelles conservées induit inévitablement moins d'agneaux vendus.

#### ► Prise en compte des pertes directes

Dans ce scénario, l'éleveur n'a pas la capacité de racheter des animaux pour remplacer les animaux prédatés, donc il n'utilise pas immédiatement les indemnités des pertes directes (soit un montant de 9 600 € : 200 € par brebis constatée tuée + 20 % de majoration : forfait disparu pour 50 brebis victimes du loup). L'éleveur est contraint de conserver plus de réformes, qui sont des animaux moins productifs.

ÉLÉMENTS DE BUDGET PARTIEL	CONSÉQUENCES DE LA DIMINUTION DU NOMBRE DE RÉFORMES		
	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉES 1+2
Produit en +/Charges en - (*)	1 836 €	860 €	2 696 €
Produit en -/Charges en + (**)	-7 944 €	-7 087 €	-15 031 €
Bilan des pertes indirectes	-6 108 €	-6 227 €	-12 335 €
Bilan des pertes indirectes, ramenées à l'animal	-15 €/brebis	-16 €/brebis	-32 €/brebis

(\*) correspond à l'économie d'alimentation des agneaux produits en moins

(\*\*) correspond à la perte de vente des agneaux produits en moins

**Tableau 5 : Pertes indirectes estimées, dues à la diminution du nombre de réformes. Données de budget partiel.**

#### Décryptage

• **Bilan économique cumulé sur 2 ans sans prise en compte des montants versés pour les pertes directes** : de -12 335 €, soit -32 €/brebis. Ce qui permet d'illustrer les pertes économiques réelles liées aux pertes indirectes subies.

• **Bilan économique cumulé sur 2 ans avec prise en compte des montants versés pour les pertes directes** : - 2 735 €, soit - 7 €/brebis permet d'illustrer le reste à charge réel de l'éleveur, une fois les indemnités des pertes directes perçues. Cette situation n'illustre donc que partiellement les pertes économiques liées aux pertes indirectes subies.

Les montants actuels des indemnités des pertes indirectes, calculés en prenant l'ensemble du troupeau s'échelonnent de 300 € à 1 500 € pour ce type d'élevage selon le nombre de constats d'attaques (ici de 1 à 5).

## SCÉNARIO N°3.2 : PLUS DE RENOUVELLEMENT

Dans ce scénario n°3.2, le troupeau est exposé à une forte pression de prédation. **Une cinquantaine de brebis, soit 13 % du troupeau, sont prédatées.** Ces animaux sont considérés comme improductifs (pas d'agneaux produits) et devront être remplacés. On considère que cette forte pression de prédation induit **20 % de disparues** parmi les brebis prédatées. Ceci ramène donc à **40 brebis constatées prédatées et 10 disparues.**

### LES IMPACTS TECHNIQUES DE LA PRÉDATION

Pour estimer l'impact économique de la prédation, les hypothèses de travail et de calcul retenues ont été les suivantes :

► **Année 1 : augmentation du renouvellement**

L'éleveur choisit d'augmenter son renouvellement. Les 50 brebis prédatées sont remplacées par 50 agnelles supplémentaires initialement destinées à la vente. De plus, les 50 brebis tuées n'agnelleront pas.

► **Année 2 : du fait de la moindre fertilité des agnelles, baisse du nombre d'agneaux produits**

La conservation d'un nombre accru d'agnelles dans le troupeau induit un rajeunissement global de celui-ci. Dans ce cas type, les agnelles sont luttées à 18 mois. Elles sont donc mises en lutte en année 2 et agnelleront en année 3. Ainsi, en année 2 il y aura 50 animaux qui ne mettront pas bas et 50 antenaises à entretenir pendant l'hivernage.



### LES IMPACTS ÉCONOMIQUES DE LA PRÉDATION

Pour estimer l'impact économique de la prédation, les hypothèses de travail et de calcul retenues ont été les suivantes :

► **Augmentation du nombre d'agnelles conservées pour le renouvellement**

Le coût des agnelles à élever est basé sur leur coût alimentaire dans ce système.

► **Année 1 : augmentation du renouvellement**

Suite à la forte pression de prédation, les pertes majeures en année 1 viennent des animaux non produits (agneaux) et de l'élevage des animaux pour le renouvellement.

► **Année 2 : rajeunissement du troupeau**

Dans ce cas type, les 50 agnelles disposent à 18 mois de taux de fertilité et de prolificité moindres que ceux des brebis.

► **Prise en compte des pertes directes**

Dans ce scénario, les brebis prédatées sont remplacées par une augmentation du nombre de femelles conservées pour le renouvellement. Ainsi, l'éleveur n'utilise pas les indemnités des pertes directes pour racheter des animaux.

Les résultats des simulations sont présentés dans le tableau 6.

ÉLÉMENTS DE BUDGET PARTIEL	CONSÉQUENCES DE L'AUGMENTATION DU RENOUVELLEMENT		
	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉES 1+2
Produit en +/Charges en – (*)	1 836 €	1 836 €	3 672 €
Produit en -/Charges en + (**)	-13 912 €	-7 349 €	-21 261 €
<b>Bilan des pertes indirectes</b>	<b>-12 076 €</b>	<b>-5 513 €</b>	<b>-17 589 €</b>
<b>Bilan des pertes indirectes, ramenées à l'animal</b>	<b>-30 €/brebis</b>	<b>-14 €/brebis</b>	<b>-44 €/brebis</b>

(\*) correspond à l'économie d'alimentation des agneaux produits en moins

(\*\*) correspond à la perte de vente des agneaux produits en moins

**Tableau 6 : Pertes indirectes estimées, dues à l'augmentation du renouvellement. Données de budget partiel.**

#### Décryptage

• **Bilan économique cumulé sur 2 ans sans prise en compte des montants versés pour les pertes directes** : de -17 589 €, soit -44 €/brebis. Ce qui permet d'illustrer les pertes économiques réelles liées aux pertes indirectes subies.

• **Bilan économique cumulé sur 2 ans avec prise en compte des montants versés pour les pertes directes** : -7 989 €, soit -20 €/brebis permet d'illustrer le reste à charge réel de l'éleveur, une fois les indemnités des pertes directes perçues. Cette situation n'illustre donc que partiellement les pertes économiques liées aux pertes indirectes subies.

Les montants actuels des indemnités des pertes indirectes, calculés en prenant l'ensemble du troupeau s'échelonnent de 300 € à 1 500 € pour ce type d'élevage selon le nombre de constats d'attaques (ici de 1 à 5).

## SCÉNARIO N°4 : SITUATION DE DÉROCHEMENT

Le scénario de dérochement s'apparente aux scénarios d'intense pression de prédation 3.1 et 3.2, mais est une déclinaison complémentaire, qui décrit la situation spécifique des dérochements. Les dérochements se caractérisent par un grand nombre d'animaux simultanément entraînés dans le vide par le prédateur et qui occasionnent de nombreuses victimes. On s'intéresse particulièrement à un dérochement, causé par l'ours et impliquant un nombre important d'animaux (20% du troupeau).

### LES IMPACTS TECHNIQUES DE LA PRÉDATION

Pour ce type de système, un dérochement impliquant 20% du cheptel impacte 76 brebis. On considère que ce dérochement induit parmi les brebis prédatées, 20% de disparues. Ceci ramène donc à 61 brebis constatées et 15 disparues.

Puisque que le dérochement résulte d'une seule attaque, un seul constat est émis, induisant donc le calcul des montants des pertes indirectes pour une seule attaque.

Tout comme lors d'une intense pression de prédation, l'éleveur peut faire le choix de moins réformer ou de plus renouveler pour reconstituer l'intégralité de son troupeau. En respectant les mêmes hypothèses que dans les scénarios 3.1, on obtient alors pour l'éleveur faisant le choix de moins réformer.

#### ► Année 1 : conservation des réformes

Les 76 brebis gestantes qui ont déroché, ne mettront pas bas à la descente d'estive, ce qui génère une perte de 78 agneaux. Avec un taux de réforme de **15%** (soit 60 brebis par an), l'éleveur n'a pas assez de réformes pour reconstituer son troupeau.

#### ► Année 2 : vieillissement du troupeau

L'éleveur devra donc conserver 16 réformes supplémentaires en année 2 pour espérer revenir à une situation à l'équilibre.

Les conséquences de ces pratiques sont l'accélération du vieillissement du troupeau.

En respectant les mêmes hypothèses que dans les scénarios 3.2, on obtient alors pour l'éleveur faisant le choix de plus renouveler.

#### ► Année 1 : augmentation du renouvellement

Les 76 brebis gestantes qui ont déroché, ne mettront pas bas à la descente d'estive, ce qui génère une perte de 78 agneaux. Afin d'assurer son propre renouvellement, l'éleveur fait le choix de conserver 76 agnelles, dont certaines étaient initialement destinées à être vendues.

#### ► Année 2 : rajeunissement du troupeau

Dans ce type de système, les agnelles sont luttées à 18 mois. Elles sont donc mises en lutte l'année 2 et agnelleront seulement en année 3. Ainsi, en année 2, il y aura 76 animaux qui ne mettront pas bas engendrant la perte de 78 agneaux et 76 antenaises à entretenir pendant l'hivernage.



## LES IMPACTS ÉCONOMIQUES DE LA PRÉDATION

### ► Prise en compte des pertes directes

Dans ce scénario, les brebis qui ont déroché sont remplacées par une la conservation de l'ensemble des agnelles de renouvellement, auxquelles viennent aussi s'ajouter des brebis qui auraient dû être réformées mais qui sont conservées plus longtemps. Dans ce cas de figure, l'éleveur n'utilise pas immédiatement les indemnités des pertes directes (soit un montant de 14 640 € : 200 € par brebis constatée tuée + 20 % de majoration : forfait disparu pour 76 brebis qui ont déroché) pour racheter des animaux. L'éleveur est contraint de conserver plus de réformes, qui sont des animaux moins productifs.

Les résultats des simulations sont présentés dans le tableau 7.

ÉLÉMENTS DE BUDGET PARTIEL	CONSÉQUENCES DE L'AUGMENTATION DU RENOUELEMENT		
	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉES 1+2
Produit en +/Charges en – (*)	2 808 €	1 046 €	3 854 €
Produit en -/Charges en + (**)	11 738 €	9 718 €	21 456 €
<b>Bilan des pertes indirectes</b>	<b>- 8 930 €</b>	<b>-8 672 €</b>	<b>-17 602 €</b>
<b>Bilan des pertes indirectes, ramenées à l'animal</b>	<b>-22 €/brebis</b>	<b>-22 €/brebis</b>	<b>-44 €/brebis</b>

(\*) correspond à l'économie d'alimentation des agneaux produits en moins  
 (\*\*) correspond à la perte de vente des agneaux produits en moins

**Tableau 7 : Pertes indirectes estimées, dues à l'augmentation du renouvellement. Données de budget partiel.**

### Décryptage

- **Bilan économique cumulé sur 2 ans sans prise en compte des montants versés pour les pertes directes** : de -17 602 €, soit -44 €/brebis. Ce qui permet d'illustrer les pertes économiques réelles liées aux pertes indirectes subies.
- **Bilan économique cumulé sur 2 ans avec prise en compte des montants versés pour les pertes directes** : -2 962 €, soit -7 €/brebis permet d'illustrer le reste à charge réel de l'éleveur, une fois les indemnités des pertes directes perçues. Cette situation n'illustre donc que partiellement les pertes économiques liées aux pertes indirectes subies.

Les montants actuels des indemnités des pertes indirectes appliqués à ce cas de dérochement seront alors de 300 €.



Les résultats des simulations sont présentés dans le tableau 8.

ÉLÉMENTS DE BUDGET PARTIEL	CONSÉQUENCES DE L'AUGMENTATION DU RENOUELEMENT		
	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉES 1+2
Produit en +/Charges en – (*)	2 808 €	2 808 €	5 616 €
Produit en -/Charges en + (**)	-21 210 €	-11 234 €	-32 444 €
<b>Bilan des pertes indirectes</b>	<b>- 18 402 €</b>	<b>-8 425 €</b>	<b>-26 828 €</b>
<b>Bilan des pertes indirectes, ramenées à l'animal</b>	<b>-46 €/brebis</b>	<b>-21 €/brebis</b>	<b>-72 €/brebis</b>

(\*) correspond à l'économie d'alimentation des agneaux produits en moins  
 (\*\*) correspond à la perte de vente des agneaux produits en moins

**Tableau 8 : Pertes indirectes estimées, dues à l'augmentation du renouvellement. Données de budget partiel.**

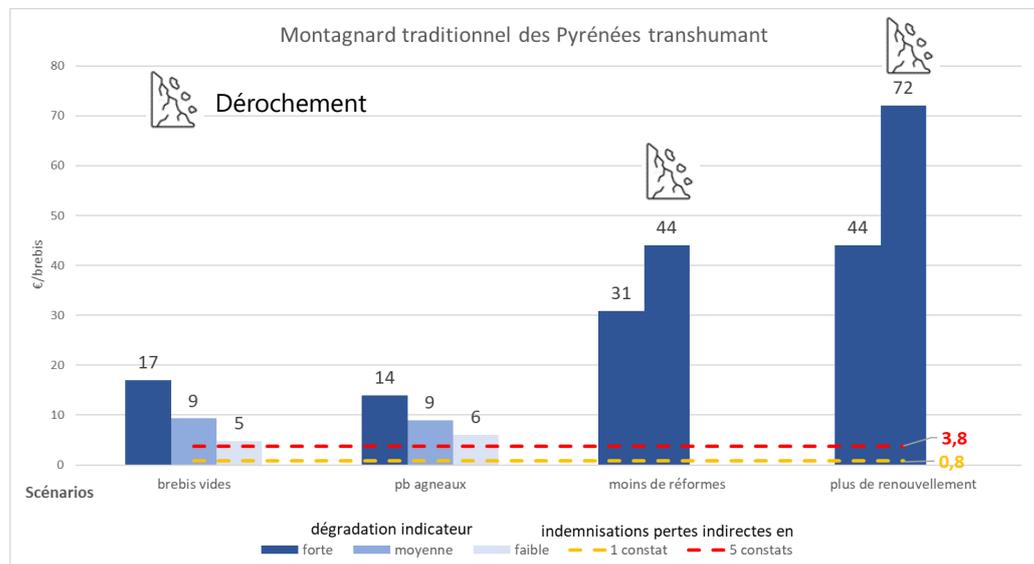
### Décryptage

- **Bilan économique cumulé sur 2 ans sans prise en compte des montants versés pour les pertes directes** : de -26 828 €, soit -72 €/brebis. Ce qui permet d'illustrer les pertes économiques réelles liées aux pertes indirectes subies.
- **Bilan économique cumulé sur 2 ans avec prise en compte des montants versés pour les pertes directes** : -12 187 €, soit -30 €/brebis permet d'illustrer le reste à charge réel de l'éleveur, une fois les indemnités des pertes directes perçues. Cette situation n'illustre donc que partiellement les pertes économiques liées aux pertes indirectes subies.

Les montants actuels des indemnités des pertes indirectes appliqués à ce cas de dérochement seront alors de 300 €.

## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

La figure 1 illustre pour le cas type « ovins viande montagnard transhumant des Pyrénées » et pour les 4 scénarios testés, en fonction des niveaux de dégradation des indicateurs techniques d'élevage, les montants à l'animal des pertes indirectes évalués, en comparaison des montants des indemnités versés par l'application des barèmes d'indemnisation (lignes pointillées horizontales).



**Figure 1 : Montants à l'animal des pertes indirectes évaluées (en €/brebis) pour les 4 scénarios testés dans le cas type « Ovins viande montagnard transhumant des Pyrénées »**

### Décryptage

A ce stade, il convient de retenir que la gamme de pertes indirectes obtenues est d'un ordre de grandeur relativement équivalent pour l'ensemble des ovins viande. On observe une variation de -72 à -5 €/brebis. Ces différences sont variables en fonction de l'indicateur d'élevage dégradé et du degré de dégradation. Alors que les pertes indirectes indemnisées ne le sont qu'à hauteur de 0,8 à 3,8 €/brebis, en fonction du nombre d'attaques constatées.

Ce travail de simulation permet donc de mettre en évidence la limite des barèmes actuels d'indemnisation. D'autant plus que dans les simulations menées, doivent aussi être pris en compte :

- l'effet cumulatif des différents scénarios, au moins pour les scénarios 1,2 et 3. Les scénarios 3.1 et 3.2 sont non cumulatifs et dépendant des choix, des possibilités de l'éleveur.

- et l'effet pluriannuel qui tous deux entraînent des pertes encore plus conséquentes.

Enfin, cette étude souligne le fait qu'il faut bien garder à l'esprit que les pertes indirectes ne se limitent pas non plus qu'aux pertes de production des troupeaux car elles ont un impact bien plus vaste (changements de pratiques des éleveurs, impacts psycho-sociaux...),

Selon le scénario retenu, les pertes indirectes varient entre

**-5 et -72 € par brebis**

### Dans la même collection

L'étude « Evaluation des coûts des pertes indirectes de production des troupeaux consécutives à des attaques de loup, d'ours ou de lynx » a étudié d'autres cas types : 3 en ovins viande, 2 en ovins lait, 1 en bovins viande, 1 en bovins lait et 1 en caprins. Tous les livrables correspondant sont à retrouver sur [idele.fr](http://idele.fr)

#### Fiche réalisée par :

**Maxime Marois** (Institut de l'Élevage)  
[maxime.marois@idele.fr](mailto:maxime.marois@idele.fr)

#### Document édité par l'Institut de l'Élevage

149, Rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - [www.idele.fr](http://www.idele.fr)  
Mars 2024 - Réf. Idele : 0024 602 004

Conception : Beta Pictoris - Réalisation : Mélanie Colombel (Institut de l'Élevage) - Crédits photos : Philippe Lanne

Pour en savoir plus : [www.inosys-reseaux-elevage.fr](http://www.inosys-reseaux-elevage.fr)



Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages. Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture et de la Transition alimentaire (CasDAR) et de la CNE.

